



ARF

RAPPORT D'ACTIVITE
Site de CHAUNY (02300)

Année 2019

Mars 2020

Table des matières

1 - Situation administrative	3
1.1 – Situation administrative des installations	3
1.2 – Incident – Décision individuelle.....	3
2 – Descriptif du process	4
2.1 – Dispositif d’incinération et de traitement des fumées	4
2.2 – Four de décapage par pyrolyse des emballages métalliques.....	5
2.3 – Dispositif de traitement et de valorisation des aérosols.....	6
3 – Bilan des déchets entrants	7
3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles	7
3.2 – Procédure de prise en charge.....	8
3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants	9
4 – Bilan des déchets produits	13
5 – Performance énergétique	14
6 – Contrôle des rejets atmosphériques	15
6.1 – Campagne de mesures ponctuelles par des organismes agréés.....	15
6.2 – Bilan des flux pour l’année 2019	16
6.3 – Mesure en semi-continu des dioxines –furanes.....	17
7 – Contrôle des rejets aqueux	18
7.1 – Contrôle des eaux résiduaires	18
7.2 – Contrôle des eaux souterraines.....	18
8 – Suivi environnemental	22
8.1 – Présentation générale	22
8.2 – Résultats	24
8.3 – Bilan et conclusions	25
9 – Certifications	27

1 - Situation administrative

1.1 – Situation administrative des installations

La société DEM (Filiale à 100% d’ARF) a obtenu le 28 octobre 2002 une autorisation d’exploiter par Arrêté Préfectoral IC/2002/065 une unité d’incinération, de prétraitement, de transit regroupement de déchets industriels, de décapage par pyrolyse d’accessoires métalliques souillés et d’emballages métalliques souillés sur le territoire de la commune de Chauny.



Une nouvelle autorisation d’exploiter a été délivrée par arrêté préfectoral IC/2017/019 du 7 février 2017, afin de donner acte de la mise à jour de l’étude de danger.

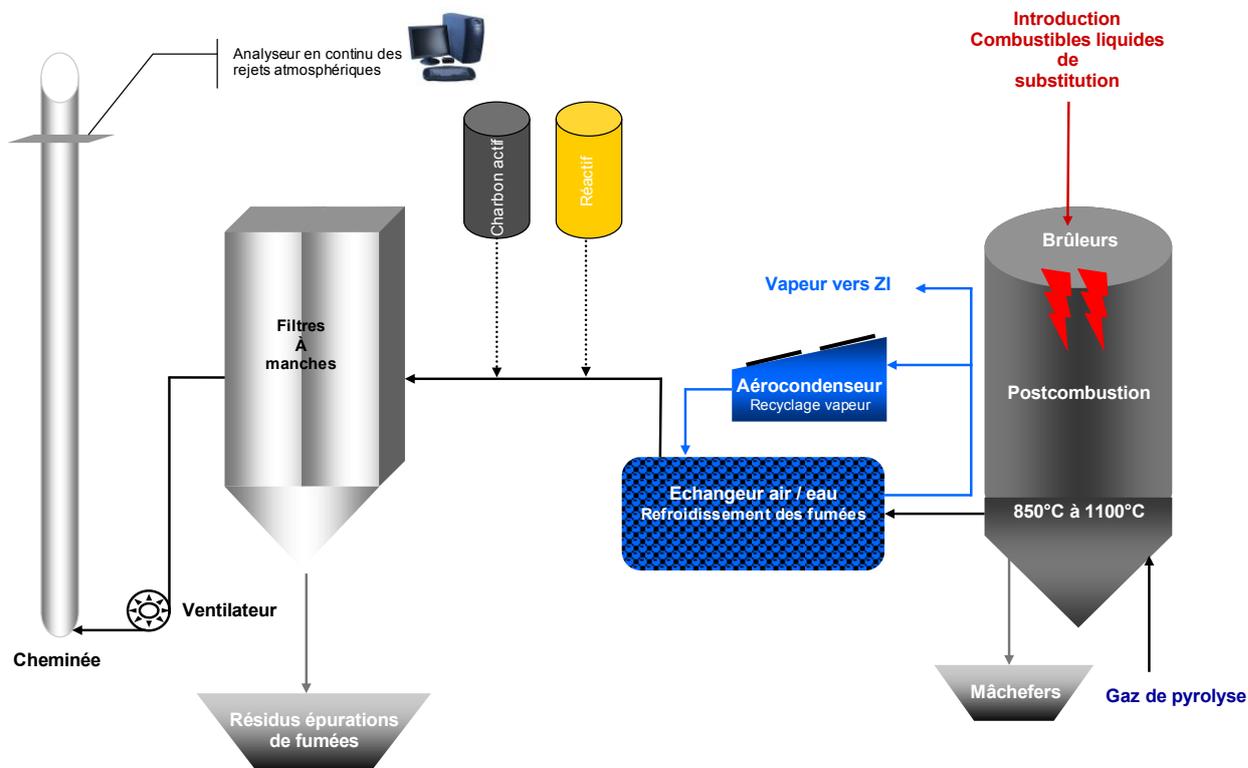
Suite à une opération de fusion absorption au 01/07/2019, le site est désormais exploité par la société ARF. Un récépissé de changement d’exploitant est en cours d’instruction par les services de l’état.

1.2 – Incident – Décision individuelle

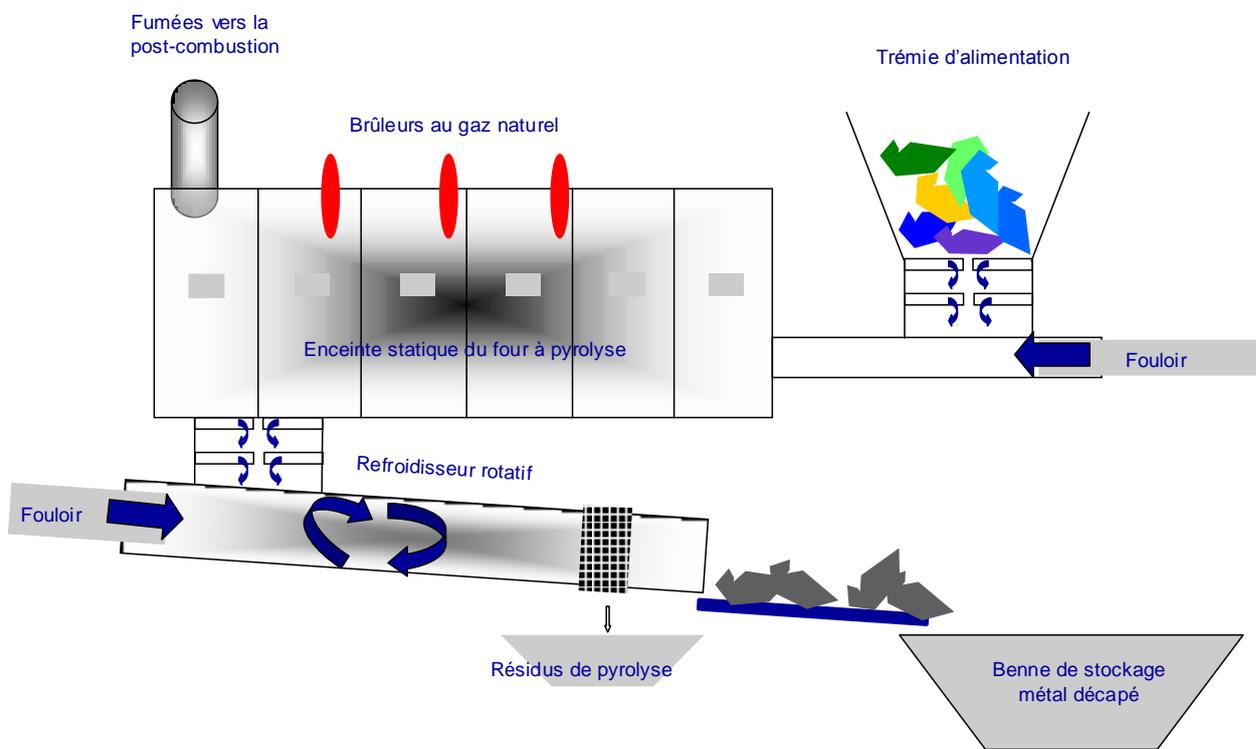
Aucun incident n’est à signaler en 2019.

2 – Descriptif du process

2.1 – Dispositif d’incinération et de traitement des fumées



2.2 – Four de décapage par pyrolyse des emballages métalliques



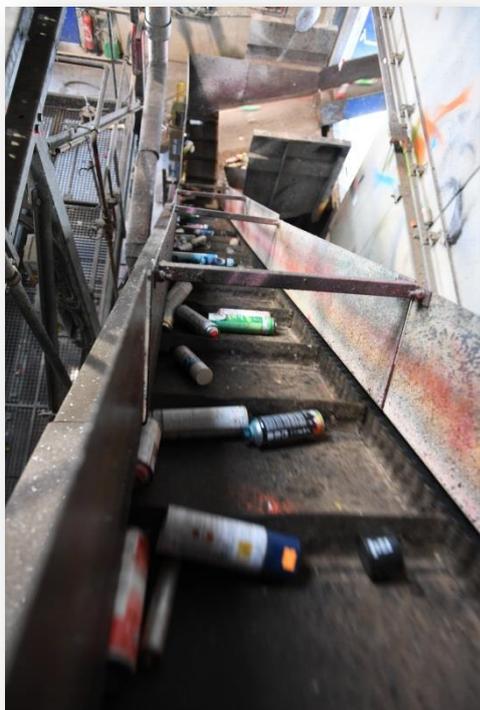
2.3 – Dispositif de traitement et de valorisation des aérosols

Pour des raisons de confidentialité, le synoptique du dispositif de traitement et de valorisation des aérosols ne peut être communiqué.

Le système de traitement retenu pour les aérosols maximise la valorisation matière et énergétique des déchets par :

- Traitement avec valorisation énergétique des contenus et des gaz ;
- Récupération des contenants pour valorisation matières (aluminium, fer, plastique).

Ce dispositif dédié est unique en France.



3 – Bilan des déchets entrants

3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles

Déchets exclus :

Les déchets présentant l'une des caractéristiques suivantes sont exclus :

- Radioactifs (> 74 bq/g) ;
- PCB-PCT > 50 ppm.



Déchets admis en prétraitement et en incinération :

Les déchets admis en prétraitement présentent à l'entrée du site les caractéristiques suivantes :

- Chlore $< 2\%$
- Soufre $< 5\%$
- Hg seul $< 0.01\%$
- As + Hg + Cd + Tl $< 0.3\%$



Les déchets liquides admis en prétraitement et incinérés sur le site présentent avant incinération les caractéristiques suivantes :

- Chlore $< 1\%$
- Soufre $< 2\%$
- Hg $< 0.01\%$
- As + Hg + Cd + Tl $< 0.3\%$
- PCB-PCT < 50 mg/kg



☑ Déchets admis en transit regroupement :

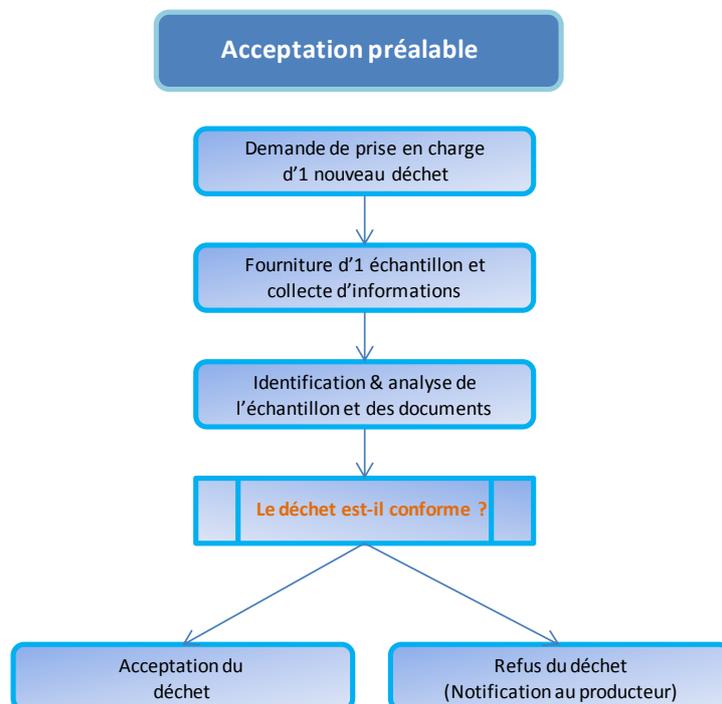
Ces déchets ont les caractéristiques telles qu’ils peuvent être dirigés directement vers un centre d’élimination autorisé. Leurs caractéristiques à l’entrée sont donc compatibles avec les filières auxquelles ils sont destinés.

☑ Déchets métalliques :

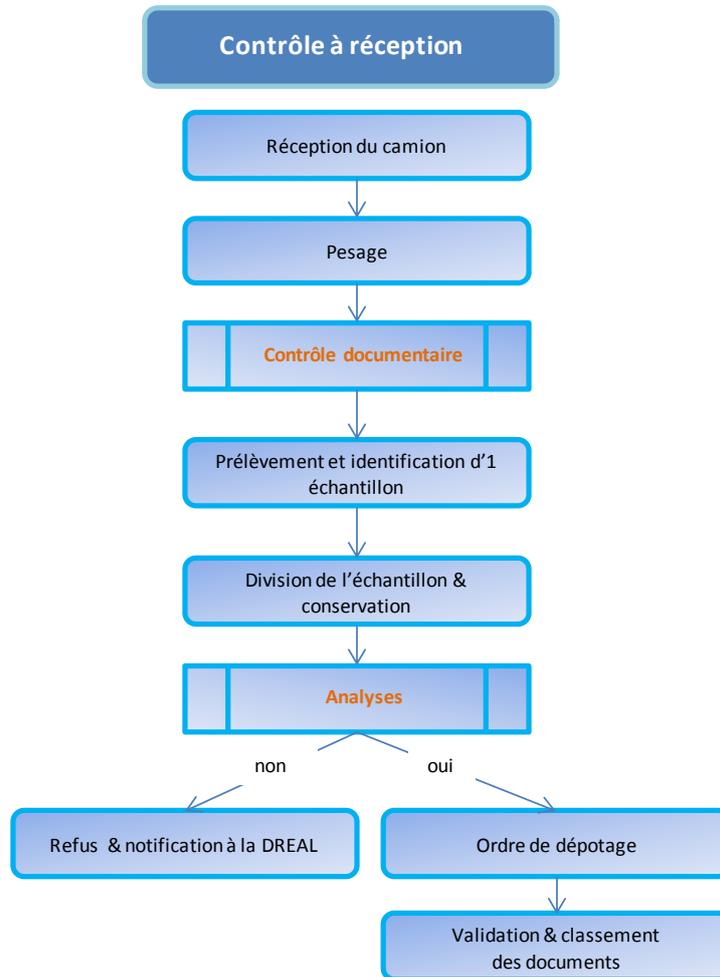
Les déchets métalliques admis sur le site pour le décapage thermique présentent les mêmes caractéristiques que les déchets admis en prétraitement et ensuite incinérés.

3.2 – Procédure de prise en charge

Une procédure de prise en charge (acceptation préalable, contrôle à réception) permet de vérifier leur compatibilité avec les critères de l’arrêté préfectoral du site de CHAUNY et les contraintes techniques de l’installation. Elle garantit également la traçabilité des déchets industriels admis sur le centre.



Chaque chargement entrant sur le site est contrôlé (sauf procédure dérogatoire).



3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants

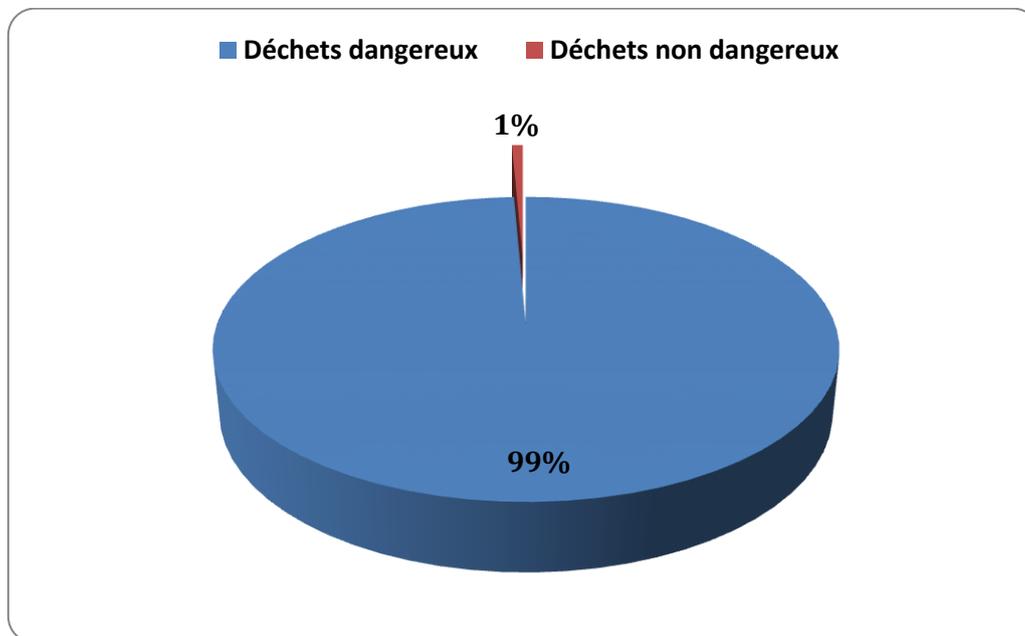
Nature des déchets réceptionnés :

Les produits industriels réceptionnés sont les suivants :

- Des déchets liquides : bas pouvoir calorifiques dit BPC (Eaux souillées), haut pouvoir calorifique dit HPC (solvants) ;
- Des aérosols : aérosols périmés ou usagés, rebuts de fabrication ou produits défectueux ;
- Des emballages métalliques souillés.

Quantité de déchets réceptionnés

La quantité de déchets réceptionnés en 2019 est de **36 947,797 tonnes**.



	Déchets liquides BPC	Déchets liquides HPC	Aérosols
Tonnes	25 499,68	7 736,37	3 711,747
%	69,02%	20,94%	10,05%

 Origine des déchets réceptionnés

	Hauts de France	Autres Régions	Belgique	Pays-Bas	Irlande
Tonnes	14 105,96	16 476,037	1 179,24	3 491,18	1 695,38
%	38,18%	44,59%	3,19%	9,45%	4,59%

 Incident à réception

Aucun refus de prise en charge n'est à signaler en 2019

Nature des déchets suivant la nomenclature européenne des déchets

Code EU	Désignation étendue	Tonnes
070101*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2386.52
070104*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	1213.43
070108*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	2024.3
070208*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	1766.2
070404*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	116.58
070501*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	1164.04
070604*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	25.02
070701*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2650.08
070704*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	87.7
080111*	DECHETS DE PEINTURES ET VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	19.52
080119*	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	189.58
080308_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DE L'ENCRE	45.58
080410_	DECHETS DE COLLES ET MASTICS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 04 09	7.42
090104*	BAINS DE FIXATION	18.98
120109*	EMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE SANS HALOGENES	1740.86
120301*	LIQUIDES AQUEUX DE NETTOYAGE	625.46
130506*	HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	20.3
130507*	EAU MELANGEE A DES HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	2698.52
130703*	AUTRES COMBUSTIBLES (Y COMPRIS MELANGES)	227.74
140603*	AUTRES SOLVANTS ET MELANGES DE SOLVANTS	1716.56
150110*	EMBALLAGES CONTENANT DES RESIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINES PAR DE TELS RESIDUS	53.002
150111*	EMBALLAGES METALLIQUES CONTENANT UNE MATRICE POREUSE SOLIDE DANGEREUSE (PAR EXEMPLE, AMIANTE), Y COMPRIS DES CONTENEURS A PRESSION VIDES	4.06
160504*	GAZ EN RECIPIENTS A PRESSION (Y COMPRIS LES HALONS) CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	3602.335
160509_	PRODUITS CHIMIQUES MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISES AUX RUBRIQUES 16 05 06, 16 05 07 OU 16 05 08	10.7
160708*	DECHETS CONTENANT DES HYDROCARBURES	32.08
160709*	DECHETS CONTENANT D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	17.86
161001*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	8469.22
161002_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 10 01	180.2
161004_	CONCENTRES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 10 03	10.36
190208*	DECHETS COMBUSTIBLES LIQUIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	4975.02
191103*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX	662.48
191211*	AUTRES DECHETS (Y COMPRIS MELANGES) PROVENANT DU TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	181.72
200127*	PEINTURE, ENCRE, COLLES ET RESINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	0.54
200128_	PEINTURE, ENCRE, COLLES ET RESINES AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 20 01 27	3.83

Bilan des produits réceptionnés

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D10	Incinération à terre	25 603,62
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	7 674,08
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	3 670,096

4 – Bilan des déchets produits

La quantité de déchets produits en 2019 est de 1 588,60 tonnes répartie comme suit :

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D5	Mise en décharge spécialement aménagé	205,15
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	44,62
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	133,06
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	878,77
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	193,56
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	133,44

- Mâchefers : 1,85 kg / tonne de déchets incinérés
- Fines de filtres : 9,50 kg / tonne de déchets incinérés

5 – Performance énergétique

5.1 - Méthodologie du calcul de performance énergétique

La performance énergétique de l’installation est calculée selon la formule suivante :

$$Pe = (\sum Eth + 2.6 * Eelec) / Ep$$

- Pe = Performance
- Eth = énergie thermique utilisée ou cédée
- Eelec = énergie électrique produite
- Ep = énergie thermique totale produite par l’échangeur

5.2 - Calcul de performance énergétique pour 2019

- Energie totale produite sortie échangeur (estimation énergie totale apportée par les déchets, et rendement de 90%) : $33\,242 * 1\,398 * 0.9 = 41\,825 \text{ MW}$;
- Quantité de vapeur vendue 2019 : 41 411 tonnes ;
- Quantité NRJ vapeur vendue 2019 (12 bars) : $41\,411 * 667.18 * 1.16 / 1000 = 32\,049 \text{ MW}$;
- NRJ réchauffage bâche : $41\,411 * 85 * 1.16 / 1000 = 4\,083 \text{ MW}$

$$Pe = (31\,927 + 4\,083) / 41\,825 = 0.86$$

6 – Contrôle des rejets atmosphériques

6.1 – Campagne de mesures ponctuelles par des organismes agréés

	Unités	VLE	INOPINE 01 & 02/04/19	APAVE 04 et 05/06/2 019	INOPINE DEKRA 22 et 23/10/ 2019	APAVE 10 et 11/12/20 19
Débit	Nm ³ /h (sec)		36 100	26 908	32 033	35 697
Débit	Nm ³ //h (sec à 11% O ₂)	50 000				
Température	°C	SO	181.00	180.00	175.00	186.00
CO2	%/sec	SO	5.75	6.20	5.70	5.40
O2	%/sec	SO	13.60	13.32	14.00	14.14
H2O	%/humide	SO	17.20	19.80	17.00	16.90
Poussières	mg/Nm ³	5	8.85	0.72	0.8	3.37
Monoxyde de carbone	mg/Nm ³	30	324	15	5.7	17.5
Dioxyde de soufre	mg/Nm ³	40	56.68	1.1	4.5	7.9
Cot en équivalent carbone	mg/Nm ³	10	28.45	5.5	6	2.7
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm ³	170	128	123	107	114
Acide Chlorhydrique	mg/Nm ³	8	1.28	0.1	1.6	1.9
Acide Fluorhydrique	mg/Nm ³	1	1.22	0.1	0.12	0.1
Cadmium + Thallium	mg/Nm ³	0.05	0		0.000053	0.00004
Mercur	mg/Nm ³	0.05	0		0	0.0002
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+ V+Sn+Se+Te	mg/Nm ³	0.5	0.139		0.127	0.02453
As	mg/Nm ³	0.05	0.00038		0	0.00013
Cr	mg/Nm ³	0.1	0.0233		0.0098	0.01136
Dioxines et furannes	ng/Nm ³	0.1	0.00006		0.00291	0.0006

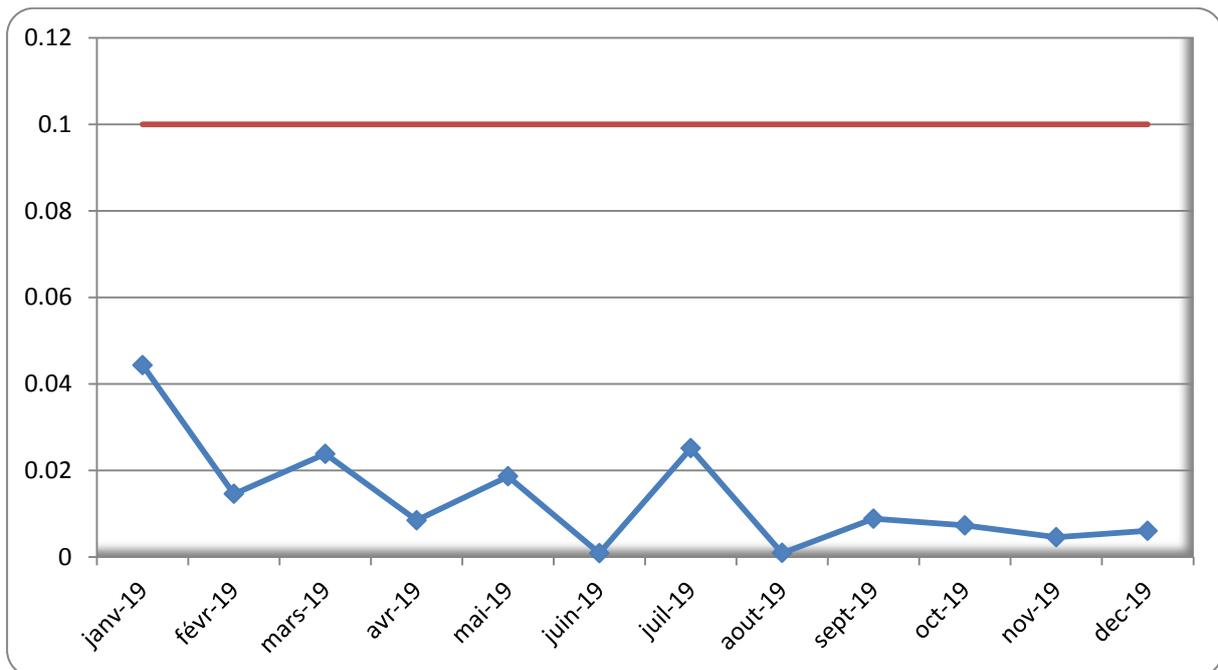
Les dépassements observés lors du contrôle du 02/04/2019 sont essentiellement liés à un incident lors du troisième essai, ayant nécessité un passage au fioul. Les autres contrôles effectués en juin, octobre et novembre ont montré la conformité aux valeurs limites.

6.2 – Bilan des flux pour l'année 2019

	Unités	VLE	Moyenne	Flux 2019 en Kg (base 7705 heures)	Flux 2019/tonne déchets incinérés (base 36947 Tonnes, en g/t)
Débit	Nm ³ /h (sec)		31 546		
Poussières	mg/Nm ³	5	1.63	396.19	10.7232
Monoxyde de carbone	mg/Nm ³	30	12.73	3 094.18	83.7464
Dioxyde de soufre	mg/Nm ³	40	4.5	1 093.78	29.6040
Cot en équivalent carbone	mg/Nm ³	10	4.73	1 149.68	31.1171
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm ³	170	114.6	27 854.90	753.9150
Acide Chlorhydrique	mg/Nm ³	8	1.2	291.67	7.8944
Acide Fluorhydrique	mg/Nm ³	1	0.107	26.01	0.7039
Cadmium + Thallium	mg/Nm ³	0.05	0.0000465	0.01	0.0003
Mercure	mg/Nm ³	0.05	0.0001	0.02	0.0007
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V+Sn+Se+Te	mg/Nm ³	0.5	0.0757	18.40	0.4980
As	mg/Nm ³	0.05	0.000065	0.02	0.0004
Cu	mg/Nm ³		0.0189	4.59	0.1243
Cd	mg/Nm ³		0.000046	0.01	0.0003
Ni	mg/Nm ³		0.007955	1.93	0.0523
Mn	mg/Nm ³		0.00777	1.89	0.0511
Pb	mg/Nm ³		0.00526	1.28	0.0346
Tl	mg/Nm ³		0	0.00	0.0000
Cr	mg/Nm ³	0.1	0.01058	2.57	0.0696
Dioxines et furannes	ng/Nm ³	0.1	0.01358	3.30 mg	0.0893 ug

6.3 – Mesure en semi-continu des dioxines –furanes

Date	Période Prélèvement	Résultat (ng/Nm3)	Norme
janv-19	28 décembre - 31 janvier	0.04429	0.1
févr-19	31 janvier - 01 mars	0.01454	0.1
mars-19	01 mars - 01 avril	0.02377	0.1
avr-19	01 avril - 29 avril	0.00842	0.1
mai-19	29 avril - 29 mai	0.01858	0.1
juin-19	29 mai - 29 juin	0.00083	0.1
juil-19	29 juin - 29 juillet	0.02509	0.1
août-19	29 juillet - 05 septembre	0.00088	0.1
sept-19	06 septembre - 30 septembre	0.0088	0.1
oct-19	30 septembre - 30 octobre	0.00726	0.1
nov-19	30 octobre - 29 novembre	0.00452	0.1
dec-19	29 novembre - 27 décembre 2019	0.006	0.1



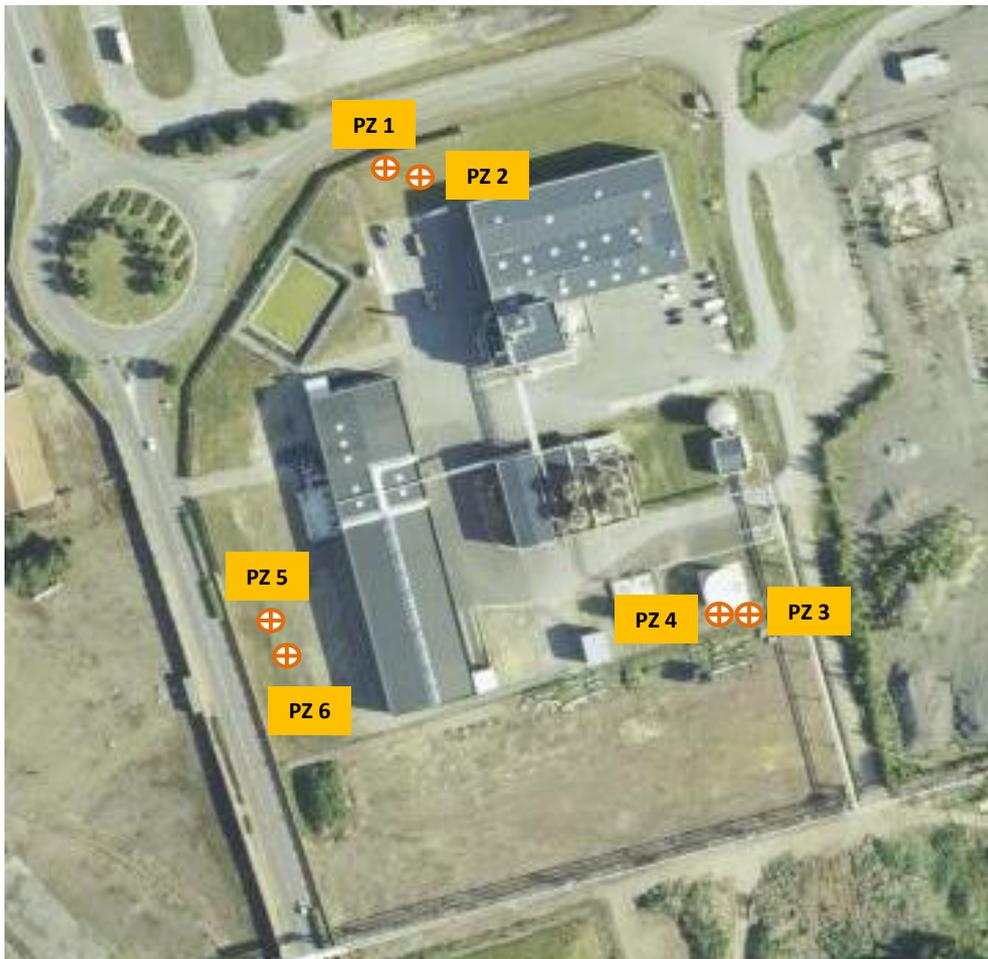
7 – Contrôle des rejets aqueux

7.1 – Contrôle des eaux résiduaires

	Unités	LIMITES AP	25/09/2019 DREAL	21/10/2019 COELYS
Température	°C	30	NM	17.2
pH	u.pH	5.5 - 8.5	8.3	7.9
Conductivité	uS/cm		NM	5200
MEST	mg/l	30	8	14
COT	mg/l	40	NM	NM
DCO	mg/l	50	44	38
DBO5	mg/l	30	12	16

7.2 – Contrôle des eaux souterraines

Les eaux souterraines sont contrôlés grâce à un réseau de 6 piézomètres implantés sur le site :



PZ1	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	7.1	-5	1610	2.6
29/10/2012	6.9	-100	1460	3
16/04/2013	6.35	-133	1090	2.8
10/10/2013	7.79	-32	1340	2.5
14/05/2014	6.67	-22	1470	2.5
27/10/2014	6.99	-5	1650	2.5
12/05/2015	6.95	-14	1413	2.6
15/10/2015	6.89	-12	1540	2.8
28/04/2016	6.35	41	1550	2.6
20/10/2016	6.43	15	1560	2.5
05/04/2017	7.06	-39	1630	2.6
04/10/2017	7.34	-39	1490	2.6
19/04/2018	7.48	-51	1380	2.2
02/10/2018	7.48	-62	1630	4.6
24/04/2019	7.05	-112	1590	2.7
21/10/2019	6.8	-112	1560	2.5

PZ2	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	7	3	3920	3.5
29/10/2012	6.7	357	3590	4.3
16/04/2013	6.38	27	2167	4
10/10/2013	8.03	-37	2170	3.4
14/05/2014	6.66	-57	2890	3.4
27/10/2014	6.87	-5	3110	3.6
12/05/2014	7.08	-20	2780	3.6
15/10/2015	6.84	-9	3460	3.9
28/04/2016	7.22	88	2960	3.8
20/10/2016	6.47	13	2690	3.4
05/04/2017	6.76	-47	5400	4.4
04/10/2017	6.76	-47	2360	3.9
19/04/2018	6.76	-55	4370	3.7
02/10/2018	7.28	-55	2610	2.7
24/04/2019	7.28	254	5010	4.3
21/10/2019	6.7	254	3490	3.9

PZ3	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	7	2	1460	4.6
29/10/2012	7.02	-109	1840	5.3
16/04/2013	6.59	23	1287	5.1
10/10/2013	7.52	-26	1462	4.7
14/05/2014	6.61	-51	1700	4.6
27/10/2014	6.7	5	1970	4.7
12/05/2015	6.75	-3	1555	4.6
15/10/2015	6.65	4	1800	5.2
28/04/2016	5.79	51	1780	2.9
20/10/2016	5.8	50	1780	4.8
05/04/2017	6.73	-74	1720	4.5
04/10/2017	7.1	-98	1710	5
19/04/2018	7.1	-98	1860	4.5
02/10/2018	7.1	-143	1940	3.1
24/04/2019	7	-214	1810	5.1
21/10/2019	6.7	-214	1720	4.4

PZ4	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	6.6	20	2390	2.8
29/10/2012	7	-40	2280	3
16/04/2013	6.38	36	1575	3.3
10/10/2013	6.98	4	1880	2.6
14/05/2014	6.62	-5	2020	2.8
27/10/2014	6.12	36	2150	2.5
12/05/2015	6.48	7	2050	2.9
15/10/2015	6.57	8	2310	3.1
28/04/2016	5.87	46	1950	4.9
20/10/2016	5.42	69	2230	3
05/04/2017	6.73	-82	1950	3
04/10/2017	7.09	-120	1890	2.3
19/04/2018	6.95	-121	1940	3.1
02/10/2018	7.34	-145	2300	2.6
24/04/2019	6.96	-44	1970	2.9
21/10/2019	6.7	-44	1750	2.4

PZ5	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	6.62	19	2090	2.8
29/10/2012	6.8	370	2010	3.4
16/04/2013	6.55	26	1379	3
10/10/2013	6.96	3	1637	2.6
14/05/2014	6.79	18	1920	2.6
27/10/2014	6.52	60	2160	2.9
12/05/2015	6.51	11	1690	2.6
15/10/2015	6.18	25	1990	3.1
28/04/2016	5.57	61	1950	2.6
20/10/2016	5.55	64	1990	2.6
05/04/2017	6.48	-5	1890	2.7
04/10/2017	7.14	-54	1900	3
19/04/2018	6.95	-15	2015	2.6
02/10/2018	6.95	-33	1990	3.4
24/04/2019	7.12	-160	1910	2.8
21/10/2019	6.6	-160	1880	2.7

PZ6	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
09/05/2012	6.3	34	2240	3.8
29/10/2012	7	370	2170	4.2
16/04/2013	6.36	37	1614	4.1
10/10/2013	6.61	19	1809	3.5
14/05/2014	6.49	38	2180	3.5
27/10/2014	5.95	43	2370	3.6
12/05/2015	6.39	20	1966	3.3
15/10/2015	6.18	29	2060	3.6
28/04/2016	6.1	31	2160	3.5
20/10/2016	5.62	63	2090	3.5
05/04/2017	6.77	58	2170	3.6
04/10/2017	7.14	-105	1860	3.9
19/04/2018	7.14	-90	2260	3.2
02/10/2018	7.34	-90	2180	10
24/04/2019	7.25	310	2240	3.8
21/10/2019	6.4	310	2110	3.2

8 – Suivi environnemental

8.1 – Présentation générale

La surveillance environnementale de l’usine DEM de CHAUNY confiée au Cabinet EVADIES, est faite à partir de stations de mesures des retombées atmosphériques via des collecteurs de précipitation (jauges). Cette surveillance permet de déterminer l’impact des émissions atmosphériques actuelles du site aux regards de valeurs repères locales. Les collecteurs de précipitations ont été exposés du 09 septembre au 07 octobre 2019.

Les substances surveillées

Le choix des substances à mesurer dans l’environnement est réalisé en considérant les traceurs d’émissions spécifiques à l’activité de l’installation, les résultats des mesures réalisées dans le cadre de la surveillance environnementale des années précédentes, le schéma conceptuel spécifique à l’environnement d’étude.

Jauges
Poussières
Antimoine (Sb)
Arsenic (As)
Cadmium (Cd)
Chrome (Cr)
Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)
Mercure (Hg)
Manganèse (Mn)
Nickel (Ni)
Plomb (Pb)
Vanadium (V)
Sélénium (Se)
Etain (Sn)
Tellure (Te) Thallium (Tl)
Zinc (Zn)
Dioxines/furannes (PCDD/F)

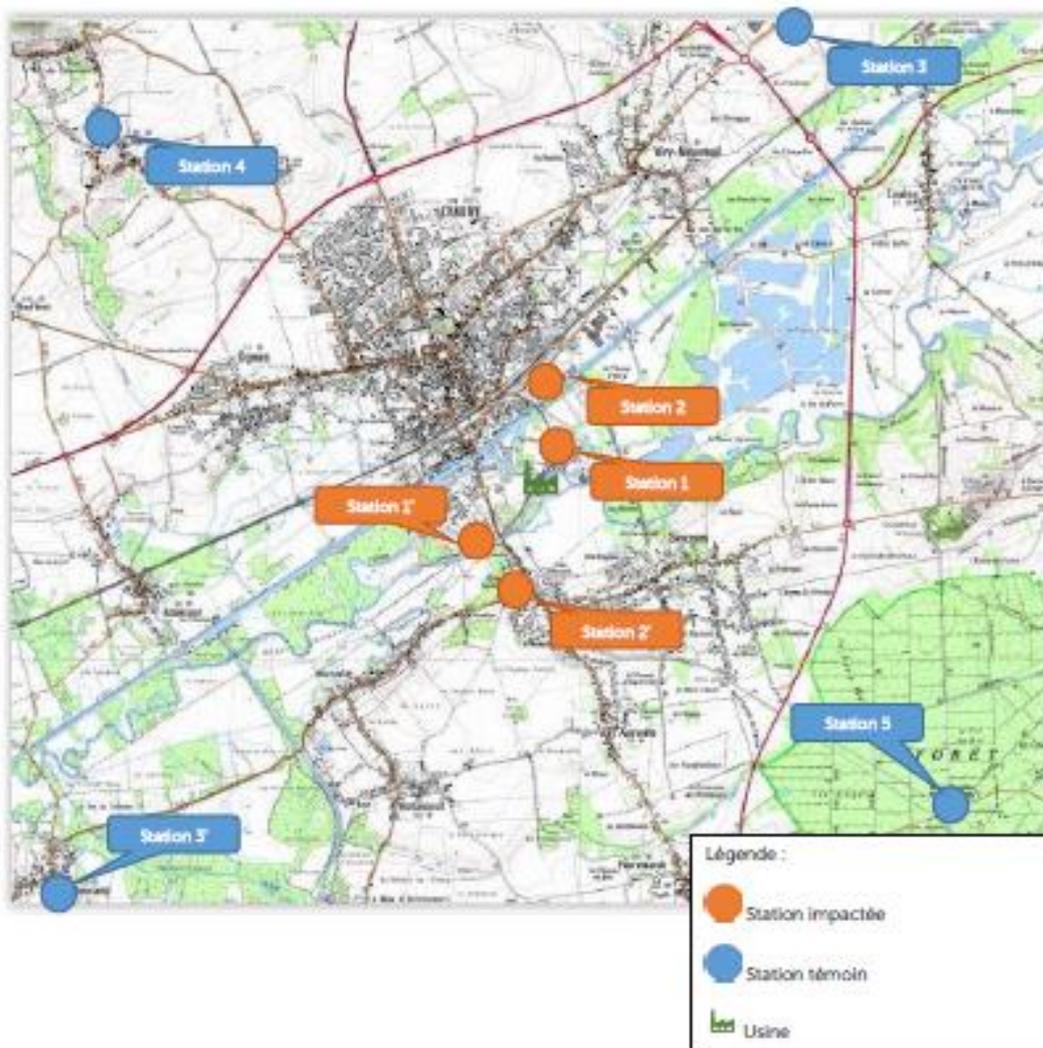
☑ Localisation des stations de prélèvement

Pour les mesures de retombées atmosphériques, le dispositif de surveillance est composé de :

- 4 stations mises en place au niveau des communes avoisinantes et sous les vents dominants (stations 1, 2, 1' et 2') ;
- 4 stations témoins (Station 3, 3', 4 et 5).



Jauge Collecteur de précipitations



8.2 – Résultats

☑ Résultats des mesures de PCDD/F

	Station 1	Station 1'	Station 2	Station 2'	Station 3	Station 3'	Station 4	Station 5	Blanc (B)
Taux d'exposition (%)	31,7	11,7	28,8	7,1	-	-	-	-	-
Distance par rapport à la cheminée (m)	710	510	1110	880	5230	5560	5000	5050	-
Niveaux de PCDD/F en pg OMS-TEQ/m ² /j	1,19 à 1,82	0,38 à 1,26	0,27 à 1,08	0,13 à 1,02	0,15 à 1,04	0,01 à 0,96	0,07 à 1,00	0,01 à 0,96	0,01 à 0,96
Gamme sur stations témoins (s3, s3', s4, s5, B)	0,01 à 1,04 pg OMS-TEQ/m ² /j								
Bruit de fond médian rural	1,60 pg OMS-TEQ/m ² /j								
Bruit de fond médian urbain	2,00 pg OMS-TEQ/m ² /j								

☑ Résultats les métaux

	Taux d'expo. (%)	Distance / cheminée (m)	Poussières (mg/m ² /j)	As	Cd	Co	Cr	Cu	Hg	Mn	Ni
Station 1	31,7	710	394	0,9	0,49	0,50	1,6	75,2	< 0,01	56	1,7
Station 1'	11,7	510	216	1,2	0,81	0,64	1,2	22,8	< 0,01	38	2,0
Station 2	28,8	1110	229	1,5	0,74	0,64	2,0	160,1	< 0,01	55	2,5
Station 2'	7,1	880	53	0,2	0,06	0,15	0,8	10,0	< 0,01	10	0,6
Station 3	-	5230	118	0,3	0,27	0,32	2,0	14,1	< 0,01	29	1,1
Station 3'	-	5560	51	0,2	0,05	0,20	0,8	8,1	< 0,01	14	0,6
Station 4	-	5000	79	0,3	0,24	0,24	0,8	79,5	< 0,01	17	0,9
Station 5	-	5050	53	0,2	0,04	0,13	0,7	7,6	< 0,01	16	0,6
Blanc de terrain	-	-	3	< 0,01	< 0,01	< 0,03	0,1	0,7	< 0,01	0	0,1
Gamme sur stations témoins (s3, s3', s4, s5, B)	-	-	3 à 118	0,0 à 0,3	0,01 à 0,27	0,03 à 0,32	0,1 à 2,0	0,7 à 79,5	< 0,01	0 à 29	0,1 à 1,1
Bruit de fond médian rural	-	-	-	0,7	0,2	-	2,8	7,0	0,07	22	2,7
Bruit de fond médian urbain	-	-	-	1,3	0,2	-	3,2	19,0	0,08	43	2,8
Valeur réglementaire allemande ou suisse	-	-	350	4	2	-	-	-	1	-	-

	Taux d'expo. (%)	Distance / cheminée (m)	Pb	Sb	Se	Sn	Te	Tl	V	Zn
Station 1	31,7	710	0,2	13,79	0,91	0,22	< 0,03	< 0,03	1,4	167
Station 1'	11,7	510	6,0	4,05	1,14	0,31	< 0,03	0,72	1,1	101
Station 2	28,6	1110	13,9	256,42	0,56	0,67	< 0,03	0,04	1,0	221
Station 2'	7,1	880	3,5	0,70	0,16	0,11	< 0,03	< 0,03	0,7	23
Station 3	-	5230	1,9	0,76	0,32	0,19	< 0,03	< 0,03	1,1	68
Station 3'	-	5560	2,0	0,44	0,16	0,25	< 0,03	< 0,03	0,9	21
Station 4	-	5000	3,9	0,20	0,37	0,17	< 0,03	< 0,03	1,0	162
Station 5	-	5050	1,7	0,18	0,15	0,21	< 0,03	< 0,03	0,7	24
Blanc de terrain	-	-	0,4	< 0,03	< 0,07	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,07
Gamme sur stations témoins (s3, s3', s4, s5, B)	-	-	0,4 à 3,9	0,03 à 0,76	0,07 à 0,37	0,03 à 0,25	< 0,03	< 0,03	0,0 à 1,1	0 à 162
Bruit de fond médian rural	-	-	6,0	-	-	-	-	-	-	31
Bruit de fond médian urbain	-	-	11,0	-	-	-	-	-	-	119
Valeur réglementaire allemande ou suisse	-	-	100	-	-	-	-	-	-	400

8.3 – Bilan et conclusions

Pour les PCDD/F (Dioxines et Furanes), les résultats obtenus mettent en évidence des teneurs plus élevées mais non représentatives d'un impact marqué sur la station 1 située en zone d'impact et à proximité du site. Pour les autres stations, les résultats obtenus sont conformes aux gammes de valeurs habituellement attendues en l'absence d'impact dans l'environnement. La vision globale obtenue à partir des données collectées sur toutes les stations montre que l'usine DEM de Chauny n'a pas d'impact marqué sur son environnement pour les retombées de PCDD/F, tout en gardant à l'esprit que le tonnage incinéré lors de la période d'exposition fut moindre en raison de l'arrêt technique non programmé. Le constat est confirmé lors de la comparaison des profils des différents congénères à l'émission et dans les collecteurs de précipitations. De plus, lors de la campagne de mesures des retombées atmosphériques, aucun dépassement des valeurs limites à l'émission n'a été observé sur la cartouche AMESA.

Pour les métaux, en comparant les concentrations rencontrées sur les stations les plus exposées (selon leur distance et le taux d'exposition) à la gamme des valeurs témoins, on constate que les résultats mettent ainsi en évidence des valeurs plus élevées pour la grande majorité des métaux sur les stations 1, 1' et 2 sans toutefois être atypiques. Les valeurs en Cu et Sb sont en revanche particulièrement élevées sur la station 2. Les valeurs réglementaires allemandes pour l'empoussièrement, l'As, Cd, Hg, Pb et Zn sont respectées à l'exception de la valeur en poussières mise en évidence sur la station 1.

L’usine s’insère dans un contexte industriel passé et actuel étant très certainement à l’origine d’émissions fugitives, diffuses et canalisées de métaux dans l’environnement. Il est donc difficile de faire un lien direct entre ces résultats et l’activité du site, notamment parce que des dépôts importants sont également observés de manière très localisée sur la station 1’ malgré une exposition aux vents plus faible en provenance de l’usine lors du programme de surveillance. Les dépôts métalliques sont à mettre en relation avec un contexte industriel globalisé.

9 – Certifications

ARF a fait de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail et de la protection de l’environnement une véritable priorité. Cette volonté s’est concrétisée par la mise en place d’un système de management intégré.

	Objectif	Cible
ISO 9001 Qualité	Amélioration de la qualité des produits et des services & l’efficience des processus	Satisfaction client
ISO 14001 Environnement	Diminution de la pollution et des impacts sur l’environnement	Protection de l’environnement
ISO 45001 Sécurité - Santé	Prévenir les risques en matière de sécurité et de santé au travail	Santé & sécurité du personnel

Le site de CHAUNY détient les certifications suivantes

- ISO 9001 [Qualité] valable jusqu’au 26/08/2022 ;
- ISO 14001 [Protection de l’environnement] valable jusqu’au 26/08/2022 ;
- ISO 45001 [Sécurité & santé au travail] valable jusqu’au 04/11/2020.



Siège social

ARF

22 Rue Jean Messenger
BP40137 – SAINT REMY DU NORD
59618 MAUBEUGE CEDEX
Tél. 03 27 63 60 60
Fax. 03 27 66 30 54

ARF CHAUNY

ZI la Soudière
9 Route de Soissons
02300 CHAUNY
Tél. 03 23 37 23 30

www.arf.fr